

PRIME ATTESTATION FIN DE TRAVAUX

Vous avez réalisé chez vos clients (propriétaires d'habitation de plus de deux ans), des travaux de rénovation.

Dans le cadre de la promotion des travaux en économie d'énergie, la CAPEB et GDF SUEZ ont signé une convention permettant de mettre en place un dispositif de collecte des Attestations de Fin de Travaux (AFT) donnant droit au versement de primes dont le montant varie selon la nature des travaux (voir document ci-dessous).

MECANISME DE L'OPERATION

L'entreprise réalise les travaux et elle adresse à la CAPEB 47 :

- ⇒ Les attestations de fin de travaux signées par le client
- ⇒ La facture correspondante

La CAPEB 47 après avoir contrôlé l'AFT l'adresse à GDF SUEZ qui versera directement à l'entreprise la prime correspondant aux travaux (si plusieurs travaux ont été réalisés donnent droit au versement de la prime, le montant retenu sera celui correspondant au niveau de travaux le plus élevé).

Ce dispositif que nous vous proposons est le seul qui préserve complètement votre indépendance.

Il est accessible à toutes les entreprises du bâtiment quelque soit leur corps de métier.



Pour toute information complémentaire (concernant les travaux réalisés en 2009), n'hésitez pas à contacter la CAPEB 47 au
05.53.98.00.35